

DOB

Débat d'Orientation Budgétaire

2017



La Licorne - Hôtel des entreprises innovantes

Ahuillé - Argentré - Bonchamp - Châlons-du-Maine - Changé - La Chapelle- Anthenaïse
Entrammes - Forcé - Laval - L'Huisserie - Louverné - Louvigné - Montflours
Montigné-le-Brillant - Nuillé-sur-Vicoin - Parné-sur-Roc - St-Berthevin
St-Germain-le-Fouilloux - St-Jean-sur-Mayenne - Soulgé-sur-Ouette



I.1	le Projet de Loi de Finances 2017.....	3
I.2	Les collectivités locales dans le PLF 2017.....	3
	Le PLF 2017 confirme le report de la réforme de la DGF et son inscription dans un texte spécifique débattu à l'automne 2017.....	4
II.1	Les objectifs financiers du budget 2017.....	5
	Maintenir la dynamique du territoire dans un contexte financier contraint par la maîtrise des charges.....	5
II.2	Les recettes.....	5
	Les dotations de l'État	5
	Les recettes fiscales	6
II.3	Les dépenses.....	6
II.4	Le personnel.....	6
III.1	Une dynamique fiscale absorbée par la baisse des dotations.....	8
	Les recettes fiscales.....	8
	Les autres recettes issues de la réforme de la TP.....	9
	Une réduction de la DGF réduite de moitié pour le bloc communal :	10
	Les produits des services et autres recettes	11
	Les produits de fonctionnement finaux intégrés dans la prospective :	12
III.2	L'évolution des dépenses de fonctionnement.....	12
	Évolution de la masse salariale et des charges à caractère général :	13
	Évolution des charges de gestion courante (chap. 65) :	13
	Évolution des charges de fonctionnement :	14
	14
III.3	Un autofinancement stabilisé autour de 2M€ à partir de 2017.....	15
III.4	Une capacité d'investissement en hausse.....	16

I LE PLF 2017 : UNE CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES REDUITE DE MOITIE POUR LE BLOC COMMUNAL

I.1 le Projet de Loi de Finances 2017

Il est prévu une reprise de la croissance du PIB de +1,5% (pour +1,3% réalisé en 2015) et de l'inflation (+0,8% contre +0,0% réalisé en 2015).

Néanmoins, la dette publique devrait diminuer légèrement en pourcentage de PIB (96,0% contre 6,2% réalisé en 2015).

I.2 Les collectivités locales dans le PLF 2017

Concernant la DGF :

1- Poursuite de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

L'effort demandé aux collectivités locales s'établit à 2,63 Md€ (contre 3,67Md€ en 2016). Cette baisse est due à la réduction de moitié de l'effort du bloc communal (communes et EPCI) annoncé par le Président lors du congrès des maires. La contribution des Régions et des Départements est inchangée

L'application des réductions des dotations se fera de la façon suivante :

- ♦ La DGF (dotation forfaitaire pour les communes, départements et régions et la dotation d'intercommunalité pour les EPCI)
- ♦ Après épuisement des dotations l'application de la baisse se fera sur les compensations fiscales puis directement sur la fiscalité directe locale

La répartition intra-catégorielle de la réduction sera la suivante :

- ♦ **Bloc communal**: au prorata des recettes réelles de fonctionnement
- ♦ **Département** : au prorata de la population pondérée par un indice synthétique constitué pour 70%, du rapport entre le revenu par habitant du département et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des départements et pour 30%, du rapport entre le taux moyen national et le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département
- ♦ **Régions** :
 - ♦ Quote-part des régions ultramarines au prorata de la population réduite de 6%
 - ♦ Au prorata des recettes totales minorées des emprunts et du reversement du FNGIR

2- Réforme de la DGF

Le PLF 2017 confirme le report de la réforme de la DGF et son inscription dans un texte spécifique débattu à l'automne 2017.

3- FPIC

L'enveloppe dédiée au FPIC est maintenue au niveau de 2016 soit environ 1 milliard d'euros

II DANS UN CONTEXTE FINANCIER CONTRAINT, MAINTENIR LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE PAR LA MAITRISE DES CHARGES

En préambule, il est important de noter que la prospective présentée est effectuée à périmètre constant et ne prend pas en compte les réflexions autour des transferts de compétence (enseignement artistique) ainsi que les mutualisations de services en cours de réflexion.

Les données financières présentées s'appuient sur le CA 2015, le BP 2016 ajusté :

- en dépense : des impacts de la mutualisation de la DGS et du transfert de compétence PLUI sur le personnel et les dotations versées aux communes
- en recette : des notifications des recettes fiscales et de DGF

II.1 Les objectifs financiers du budget 2017

Maintenir la dynamique du territoire dans un contexte financier contraint par la maîtrise des charges

Bien que réduite, la contrainte financière pesant sur l'agglomération est toujours importante, Laval Agglomération poursuit sa politique budgétaire dessinée lors du DOB 2015. Prenant en compte une maîtrise des charges de fonctionnement (hors mutualisation et transfert de compétences) et un niveau d'investissement important de 19 M€ tous budgets confondus.

Sont ainsi prévus au budget 2017 la poursuite de la politique économique à travers l'aide à l'immobilier économique et l'aménagement de zones économiques (Riblay III, Motte Babin), la participation au syndicat mixte du PDELM permettant l'aménagement du parc multimodal et de la plateforme ferroviaire de Saint Berthevin, la poursuite des travaux concernant le pôle d'échange multimodal, le PLUI, les travaux de réhabilitation pour le bâtiment 52 destinés à accueillir les services de l'agglomération, les investissements dans les équipements sportifs et culturels (Stade Le Basser, Piscine Saint Nicolas, stade d'athlétisme, etc.) la politique locale de l'habitat.

Par ailleurs, l'agglomération continue de déployer son programme de conteneurs enterrés et de renouvellement des bus servant au transport public de voyageurs.

Enfin, les travaux du Laval Virtual Center se poursuivent pour une livraison du bâtiment courant 2017.

La condition sine qua non du maintien d'un niveau d'investissement important sur la période 2014-2020 est la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des subventions versées. En effet, en raison de la dynamique de recettes incertaine (du à la baisse des concours de l'Etat) sur la période 2015-2017, il est important pour la collectivité de maîtriser (voire diminuer) ses dépenses de fonctionnement dans l'optique de maintenir une politique d'investissement ambitieuse.

II.2 Les recettes

Les dotations de l'État

Elles alimentent les produits pour un tiers environ du budget. Elles sont issues :

- de la compensation par l'État de ses décisions d'exonérations (compensation pour la suppression de la part salaire par exemple, ou de la réduction du FNB pour les agriculteurs; 9,6 M€ en 2015) ;
- des dotations destinées à inciter au regroupement intercommunal (DGF) avec une part de péréquation importante (2,0 M€ en 2016).

En 2016, la DGF de l'agglomération s'élève à 11 616 k€ (contre 12 880 k€ en 2015, soit -11%). Elle est anticipée à un niveau de 11 035 k€ en 2017 (soit une baisse de 581 k€ soit -5%)

Les recettes fiscales

Le panier fiscal est principalement composé par 3 recettes fiscales que sont la taxe d'habitation (TH), la cotisation foncière économique (CFE) et la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Aussi, il est prévu, dans le cadre de ce DOB 2017, une évolution des bases de :

- ♦ + 1,2% pour la TH
- ♦ + 4,2 % des bases CFE (évolution prévisionnelle des dominants de +6% et rentrée dans les bases de CFE par tiers des entreprises exonérées dans le cadre de la ZRD).

=> il convient de rajouter à la croissance physique, 0,8% d'actualisation des bases.

- ♦ + 2,5% de la CVAE, celle-ci étant particulièrement difficile à apprécier car dépendante du résultat des entreprises.

II.3 Les dépenses

L'objectif de stabilité des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2016 est tenu.

La masse salariale s'élève à 11,7M€ en 2017 du fait de la mutualisation de la direction des bâtiments, de la mutualisation des archives ainsi que du transfert de compétence PLUI.

La neutralité financière de la mutualisation avec la Ville est garantie par la baisse de l'attribution de compensation de la Ville. La stabilité des dépenses de fonctionnement le montre bien.

Les charges de gestion sont prévues en augmentation de 0,2 M€ par rapport au BP 2015 en raison de la montée en puissance du budget annexe de la réalité virtuelle (nécessité de couvrir les annuités d'emprunt générées par l'acquisition du bâtiment).

II.4 Le personnel

1°/ La structure des effectifs :

Au 31 décembre 2015, Laval Agglomération comptait 243 agents sur emplois permanents alors qu'au 31 décembre 2014, le nombre d'agents sur emplois permanents s'élevait à 174.

Cette évolution des effectifs est essentiellement due à la création de divers services communs avec la ville de Laval, intervenus au cours de l'année 2015.

Ces agents sont à 51% représentés par des femmes et à 49% par des hommes. Ils se répartissent comme suit :

Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) : 93%

Contractuels sur emplois permanents : 7%

A noter que 34 agents n'occupent pas un emploi permanent.

En conséquence, les effectifs globaux ont augmenté de 50,43% entre 2014 et 2015.

Plus de la moitié des effectifs sur emplois permanents (54,75%), soit 132 agents appartiennent à la catégorie C, tandis que 26,30% (61 agents) relèvent de la catégorie B et 18,95% (33 agents) sont de catégorie A.

Les filières les plus représentatives sont les filières techniques avec 104 agents, la filière administrative avec 117 agents, les filières animation (10 agents) et sportive (8 agents) suivent de très

loin derrière. Tandis que les filières sociale, médico-sociale et culturelle ne réunissent ensemble que 4 agents.

8 agents exercent sur des postes à temps non complet et 21 travaillent à temps partiel (8 sont des hommes et 13 sont des femmes).

2°/ Les dépenses de personnel

La rémunération des agents a représenté en 2015 un budget de 9 946 741 € globalement, tous budgets confondus. A noter que 45 986 euros ont concerné les agents sur emploi non permanent.

Ces montants intègrent les traitements indiciaires pour 5 584 383 €, les régimes indemnitaires pour 896 338 € plus 218 144 € de prime de fin d'année, les nouvelles bonifications indiciaires pour 72 916 €, les heures supplémentaires rémunérées pour 26 276 €, les avantages en nature pour 8 381 € et le avantages sociaux pour 11 422 €.

3°/ La durée effective du travail

En moyenne, les agents de Laval Agglomération travaillent 1 547 heures par an.

4°/ Évolution prévisionnelle et structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2017

Les effectifs de la collectivité vont à nouveau évoluer sensiblement en 2017 en raison de transferts de compétences (eau et assainissement), de nouvelles mutualisations entre Laval Agglomération et la ville de Laval (courrier, archives, bâtiments...) à intervenir en décembre 2016, mais également de la probable fusion avec la communauté de commune du Pays de Loiron.

Une grosse majorité des effectifs concernés sont des hommes de la filière technique travaillant pour une très grande partie sur des postes à temps complet (les dépenses de personnel relatives à ces évolutions de la structure des effectifs restent à affiner à ce jour).

Enfin, en ce qui concerne la gestion prévisionnelle des ressources humaines, la collectivité a engagé depuis 2015 une démarche visant à contenir, voir diminuer les effectifs à compétences équivalentes notamment par la mise en place d'un comité emploi composé d'élus qui se réunit chaque mois en vue d'examiner et de prendre des décisions sur chaque demande de recrutement.

Par ailleurs, une demande visant à ramener le temps de travail à 1607 heures accompagnée de réorganisation de services en adéquation avec les besoins des usagers et des objectifs de la collectivité est en cours et devrait être mise en œuvre en 2017.

III PROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL 2017-2020

Les données économiques et financières nationales utilisées pour bâtir la prospective qui vous est présentée ci après sont les suivantes :

	2015	2016	2017	2018
Inflation hors tabac	0,90 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Actualisation des valeurs locatives	1,00 %	1,00 %	0,80 %	1,00 %

III.1 Une dynamique fiscale absorbée par la baisse des dotations

Les recettes fiscales

Entre 2017 et 2020, les recettes fiscales (73) devraient croître de +3,5 M€ , soit +2,97% / an en moyenne. Cette croissance s'explique principalement par :

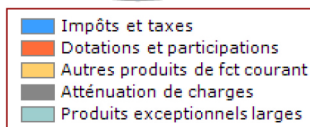
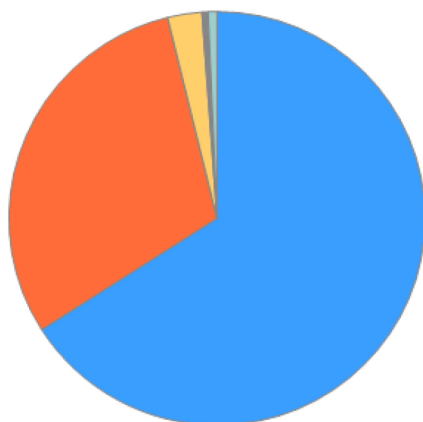
- ♦ l'augmentation prévisionnelle des bases
- ♦ la prise en compte des reverses de fiscalité résultant des décisions de l'agglomération concernant le taxe d'aménagement et le foncier sur les zones d'activités (+85K€ / an à partir de 2015)
- ♦ la fin de l'exonération ZRD (exonération de CFE)

=> La permanence de la dynamique de ces recettes repose sur un redressement des comptes de l'état et une croissance retrouvée.

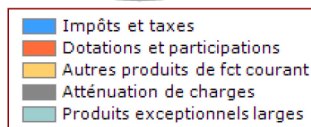
Comme expliqué en première partie, les perspectives pour l'agglomération en termes de DGF sont quant à elles moins favorables. Ainsi, l'agglomération anticipe une baisse de sa DGF (de près de 21 M€ entre 2014 et 2020, soit une diminution de 4,72% / an en moyenne.

Comme le montre le schéma ci-dessous, la part de la DGF dans les recettes totales de l'agglomération passe de 27 % en 2013 à 18 % en 2020.

Structure des produits de fct 2013



Structure des produits de fct 2020



Les taux utilisés sont présentés dans le tableau ci après. Aucune hausse de taux n'est intégrée à la prospective.

	2017
Taux TH	11,23%
Taux FB	0,00%
Taux FNB	1,84%
Taux TP / CFE	26,12%

Les bases de CFE intégrées dans les prévisions sont les suivantes :

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base brute large	40 223	42 812	43 999	45 930	47 410	48 939	50 519
dont part Foncier	34 098	36 553	37 566	39 382	40 730	42 125	43 567
dont excédent base minimum	6 125	6 259	6 432	6 549	6 680	6 815	6 952

Il est prévu une croissance nominale de +3,8% par an en moyenne des bases CFE dans la prospective 2014-2020. L'évolution prévisionnelle des dominants pour 2017 (80% de la base CFE) étant de +6,4%, l'hypothèse prospective de la CFE pour 2017 est de +5%.

Évolution physique CFE	Moy.	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part foncier	2,8%	0,8%	6,2%	1,8%	4,0%	2,4%	2,4%	2,4%
Excédent bases mini	-0,8%	-11,9%	1,3%	1,8%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Base brute large	2,3%	-1,4%	5,5%	1,8%	3,6%	2,2%	2,2%	2,2%
Base nette	2,8%	0,0%	7,7%	1,1%	4,1%	2,3%	2,3%	2,3%
Actualisat° des bases	1,010	1,009	1,009	1,010	1,008	1,010	1,010	1,010

Évolution nominale CFE	Moy.	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette	3,8%	0,9%	8,7%	2,2%	5,0%	3,3%	3,3%	3,3%

Les bases de TH intégrées dans les prévisions sont les suivantes :

Il est prévu une croissance nominale des bases de + 2,0% pour 2017, puis +2,6% à partir de 2018.

Les bases nettes définitives de TH, TFNB et CFE s'établissent donc comme ci dessous :

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette TH	120 887	122 797	126 899	129 469	132 776	136 167	139 644
Base nette FNB	3 044	3 082	3 051	3 082	3 112	3 143	3 175
Base nette TP / CFE	38 092	41 389	42 282	44 380	45 850	47 369	48 938

Évolution nominale des bases nettes	Moy.	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette TH	2,3%	1,3%	3,3%	1,6%	2,0%	2,6%	2,6%	2,6%
Base nette FNB	0,7%	0,6%	0,0%	0,2%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Base nette CFE	3,8%	0,9%	8,7%	2,2%	5,0%	3,3%	3,3%	3,3%

Les autres recettes issues de la réforme de la TP

Concernant la cotisation sur la valeur ajouté (CVAE), une évolution nominale de +2,5% est prévue pour 2017, +3,0% en 2018 et +3,5% en 2019 et 2020. La CVAE perçue par l'agglomération correspond en réalité à la dynamique économique observée sur le territoire les années précédentes. Celle-ci peut être appréciée à partir des ventes de terrains à vocation économique réalisées avec un décalage temporel liée. En effet, Une fois le terrain acquis, les entreprises construisent leurs bâtiments puis produisent leurs premières déclarations fiscales. Ainsi, l'agglomération a profité de la dynamique économique du budget terrains en 2011 et 2012. Depuis 2013, la baisse sensible des ventes de terrain par Laval Agglomération laisse présager une moindre dynamique de CVAE pour l'année 2017.

Les valeurs d'IFER sont prévues avec une revalorisation de +4,0% / an.

La taxe additionnelle FNB évolue de +1,% / an.

La TASCOM progresse par hypothèse de 2,3 % / an en valeur nominale. Son taux est stable.

Enfin, la dotation de neutralisation de la réforme de la TP (FNGIR et DCRTP) est désormais figée à 415 k€ (272 k€ pour le FNGIR et 143 k€ pour la DCRTP).

Les impôts locaux larges progresseraient donc sur la période 2017 à 2020 de 2,88% en moyenne annuelle.

Le tableau ci après détaille les produits fiscaux larges issus des hypothèses de calcul.

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TCAM 2017/ 2020
TH	13 576	14 025	14 251	14 539	14 911	15 292	15 682	2,55%
FNB	56	56	56	57	57	58	58	1,00%
TA FNB	156	148	145	147	150	152	154	1,50%
Comp ménages	621	686	528	539	548	559	571	1,94%
Impôts ménages	14 409	14 915	14 980	15 282	15 666	16 061	16 465	2,52%
CFE	9 950	10 811	11 044	11 592	11 976	12 373	12 783	3,31%
CVAE	8 271	8 978	9 151	9 379	9 661	9 999	10 349	3,33%
IFER	393	412	416	433	450	468	487	4,00%
TASCOM	1 589	1 752	1 751	1 792	1 834	1 876	1 920	2,33%
Comp CFE	148	97	99	57	17	1	1	-78,87%
CET large	20 351	22 050	22 462	23 254	23 938	24 717	25 539	3,17%
DCRTP	143	143	143	143	143	143	143	0,00%
FNGIR	272	272	272	272	272	272	272	0,00%
DGN	415	415	415	415	415	415	415	0,00%
Impôts locaux larges	35 174	37 381	37 856	38 950	40 018	41 193	42 420	2,88%

Une réduction de la DGF réduite de moitié pour le bloc communal :

Le projet de loi de finances acte la réduction de moitié de l'effort du bloc communal pour l'année 2017. Une baisse de 5% de la DGF est prévue dans la prospective financière pour 2017.

En 2018, la DGF de l'agglomération devrait augmenter en raison de l'augmentation prévisionnelle du CIF, conséquence du transfert de la compétence eau et assainissement au 01/01/2017 et de l'impact des mutualisations successives. Il a été appliqué une diminution de 5% sur le montant théorique calculé pour 2018.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	14 058	12 880	11 616	11 035	10 727	10 518	10 310
<i>Evo° N/N-1</i>		-8,4%	-9,8%	-5,0%	-2,8%	-1,9%	-2,0%
		-1 178	-1 264	-581	-308	-209	-207

Les produits des services et autres recettes

Les produits des services évoluent au rythme de l'inflation par an (il s'agit des recettes de la piscine St Nicolas, de la redevance Théâtre, des ventes de bois ...).

Les produits de fonctionnement finaux intégrés dans la prospective :

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TCAM 2017/2020
Produits fct courant stricts	53 007	56 030	53 424	54 102	54 441	55 391	56 352	1,37%
Impôts et taxes (73)	35 764	38 742	38 680	39 441	40 374	41 638	42 795	2,76%
Contributions directes :	34 081	37 186	36 814	37 940	39 038	40 217	41 433	2,98%
<i>Impôts ménages</i>	13 632	14 081	14 307	14 596	14 968	15 350	15 740	2,55%
CFE	9 950	10 811	11 044	11 592	11 976	12 373	12 783	3,31%
CVAE	8 271	8 978	9 151	9 379	9 661	9 999	10 349	3,33%
IFER	393	412	416	433	450	468	487	4,00%
TA FNB	156	148	145	147	150	152	154	1,50%
TASCOM	1 589	1 752	1 751	1 792	1 834	1 876	1 920	2,33%
AC reçue	134	145	154	160	160	160	16	-53,58%
Reversts FB/TA	0	0	85	170	255	340	425	35,72%
Reversement FNGIR	272	272	272	272	272	272	272	0,00%
FPIC	579	756	956	500	250	250	250	-20,63%
Autres impôts et taxes	698	382	398	398	398	398	398	0,00%
Dotations & participations (74)	15 896	14 790	13 397	12 986	12 392	12 078	11 882	-2,92%
DGF (741)	14 058	12 880	11 616	11 035	10 727	10 518	10 310	-2,24%
Comp. fiscales	769	783	627	596	565	560	571	-1,40%
DCRTP	143	143	143	143	143	143	143	-0,05%
Autres Dotat° & participa°	925	983	1 010	1 212	957	857	857	-10,90%
Autres produits de fct courant (70-75-013)	1 585	2 498	1 347	1 675	1 675	1 675	1 675	0,00%
Produits des services	944	989	1 034	1 220	1 220	1 220	1 220	0,00%
Produits de gestion	403	1 510	313	455	455	455	455	0,00%
Atténuat° de charges	238	226	249	146	146	146	146	0,00%
Produits de fct courant	53 245	56 256	53 673	54 248	54 587	55 537	56 498	1,36%
Produits exceptionnels	727	1 623	0	0	0	0	0	
Produits de fonctionnement	53 972	57 879	53 673	54 248	54 587	55 537	56 498	1,36%

Comme le montre le tableau ci-dessus, la dynamique des produits fiscaux (+2,76% / an en moyenne) est en partie absorbée par la diminution des dotations (-2,92% / an en moyenne) et la relative atonie des autres recettes. **Au final, la progression des recettes sur la période est de 1,36 %.**

III.2 L'évolution des dépenses de fonctionnement

Afin de maintenir une capacité d'autofinancement positive sur la période, et en raison du risque pesant sur les concours apportés par l'État aux collectivités locales et de l'évolution attendue de la fiscalité locale, il est nécessaire de fixer des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 014 qui comprend l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire a, du fait de la mutualisation des services, évolué fortement à la baisse, de 18,9M€ en 2014, 15,7M€ en 2016, pour atteindre 13,8M€ en 2017 suite au transfert de compétence PLUI et à la mutualisation des services archives et bâtiments. Ce chapitre représentait auparavant 40% des dépenses, il en représente aujourd'hui 29%.

Autre poste d'importance similaire (34 %) : celui des charges d'intervention (65) dans lequel on retrouve tant les subventions aux budgets annexes qu'aux délégataires, aux associations, etc..

Enfin, les frais de structure (composés des charges générales et des charges de personnel concourent pour 33 % (contre 28% en 2016) aux charges de l'agglomération : les charges à caractère général restent stables à 9% sur la période, tandis que les charges de personnel du fait des mutualisations pèsent désormais 24% des charges (contre 19 % en 2016).

Évolution de la masse salariale et des charges à caractère général :

Hors impact des mutualisations, les charges à caractère général (011) sont stables entre 2016 et 2017. Ainsi, elles s'établissent à 4,5 M€ en 2017. Après 5 années d'évolution nulle de ces charges, il est aujourd'hui difficile de tenir ce cap notamment en raison des contraintes exogènes sur les dépenses (tarif des énergies, etc.), il est alors intégré dans la prospective une augmentation de 1,0% entre 2018 et 2020.

Les charges de personnel (9,5 M€ au BP+DM 2016) évoluent à 11,7 M€ en 2017 (en raison de l'impact en année pleine du service urbanisme transféré courant 2016) et des mutualisations des services bâtiments (+1,5M€) et archives (+130 k€). Il est prévu une hausse de celle-ci de +1,5% / an entre 2017 et 2020, à l'exception de 2018 qui intègre la fin du dispositif emploi d'avenir.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	moy. 2015/2020
Charges à caract. général (011)	4 148	4 160	4 511	4 511	4 557	4 601	4 646	4 498
<i>Evolution N/N-1</i>		0,3%	8,4%	0,0%	1,0%	1,0%	1,0%	
Charges personnel (012)	5 594	7 524	9 620	11 761	11 645	11 820	11 997	10 728
<i>Evolution N/N-1</i>		34,5%	27,9%	22,3%	-1,0%	1,5%	1,5%	

Évolution des charges de gestion courante (chap. 65) :

Le chapitre 65 contient d'une part les subventions/contributions aux partenaires de l'agglomération ainsi que les subventions du budget principal aux budgets annexes.

Ce chapitre comporte également les subventions aux budgets annexes qui sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Evo° attendue des subv. aux budgets annexes (k€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	moy. 2017/2020
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	833	330	710	806	675	492	394	592
Transport	4 640	4 620	5 095	3 800	3 850	3 900	4 000	3 888
Réalité virtuelle	250	406	390	1 703	1 879	1 878	1 877	1 834

L'activité du budget terrain est consolidée afin de permettre le financement des projets (Riblay III, Motte Babin) en partie par les ventes de terrains.

L'absence de cession prévue au budget entraîne une augmentation de la contribution du budget principal entre 2016 et 2017. A partir de 2018, en raison de l'extinction à venir de la dette et du calibrage de l'investissement à 3M€ sur la période 2015-2020 la subvention du budget principal devrait diminuer fortement.

La contribution au budget transport s'élève à 3,9M€ en moyenne. Cette diminution de plus d'1M€ par rapport au BP 2016 s'explique principalement par le nouveau contrat de DSP (renouvelé en septembre 2016) qui à niveau de service équivalent permet une optimisation financière importante.

La participation au budget RV croit de manière importante en raison du financement de la construction de Laval Virtual Center, du financement du fonctionnement du bâtiment ainsi que le versement de la subvention à l'association Laval Virtual (auparavant porté par le budget principal).

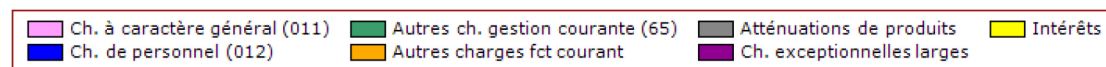
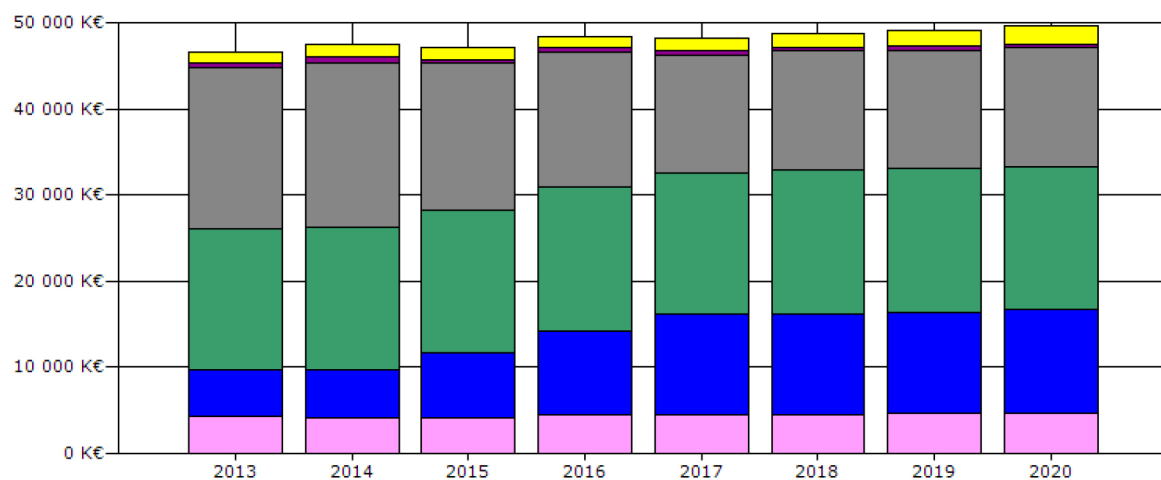
k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	moy. 2017/2020
Charges de gestion courante (65)	16 565	16 529	16 886	16 267	16 728	16 639	16 687	16 580
<i>dont subvention aux budgets annexes</i>	5 852	5 356	6 195	6 359	6 504	6 370	6 371	6 401
<i>dont Aquabulle / SDIS</i>	4 216	5 007	4 198	4 243	4 289	4 335	4 382	4 312
<i>dont autres subventions</i>	6 497	6 166	6 493	5 664	5 935	5 934	5 934	5 867

Évolution des charges de fonctionnement :

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TCAM 2017/2020
Charges fct courant strictes	26 307	28 213	31 017	32 539	32 929	33 061	33 331	0,8%
Ch. à caractère général	4 148	4 160	4 511	4 511	4 557	4 601	4 646	1,0%
Ch. de personnel	5 594	7 524	9 620	11 761	11 645	11 820	11 997	0,7%
Ch. de gestion courante	16 565	16 529	16 886	16 267	16 728	16 639	16 687	0,9%
Atténuations de produits (014)	18 970	17 196	15 655	13 804	13 804	13 804	13 804	0,0%
AC versée	10 602	8 893	7 253	5 514	5 514	5 514	5 514	0,0%
DSC versée	8 290	8 290	8 290	8 290	8 290	8 290	8 290	0,0%
Contribution FPIC	0	0	111	0	0	0	0	
Charges de fct courant	45 278	45 409	46 671	46 343	46 734	46 865	47 135	0,6%
Charges exceptionnelles	849	343	407	450	436	397	408	-3,2%
Charges de fct hs intérêts	46 126	45 752	47 078	46 794	47 170	47 262	47 544	0,5%
Intérêts	1 417	1 392	1 366	1 499	1 602	1 828	2 059	11,2%
Ch. de fonctionnement	47 543	47 144	48 444	48 293	48 772	49 090	49 603	0,9%

Les charges de fonctionnement évoluent de +0,9 % / an entre 2017 et 2020.

Charges de fonctionnement



III.3 Un autofinancement stabilisé autour de 2M€ à partir de 2017

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	moyenne 2017/2020
Produits de fct courant	53 245	56 256	53 673	54 248	54 587	55 537	56 498	55 217
- Charges de fct courant	45 278	45 409	46 671	46 343	46 734	46 865	47 135	46 769
= EXCEDENT BRUT COURANT	7 967	10 847	7 001	7 905	7 853	8 672	9 362	8 448
		36%	-35%	13%	-1%	10%	8%	
+ Solde exceptionnel	-122	1 280	-407	-450	-436	-397	-408	-423
= EPARGNE DE GESTION	7 846	12 127	6 595	7 454	7 417	8 275	8 954	8 025
		55%	-46%	13%	0%	12%	8%	
- Intérêts	1 417	1 392	1 366	1 499	1 602	1 828	2 059	1 747
= EPARGNE BRUTE	6 429	10 735	5 229	5 955	5 815	6 447	6 895	6 278
		67%	-51%	14%	-2%	11%	7%	
- Capital	2 282	2 839	3 293	3 643	3 888	4 351	4 863	4 186
= EPARGNE NETTE	4 147	7 896	1 936	2 312	1 928	2 096	2 031	2 092
		90%	-75%	19%	-17%	9%	-3%	

III.4 Une capacité d'investissement en hausse

L'investissement du budget principal a été calibré à 9M€ nets de subvention et de TVA ou FCTVA pour 2017, 10M€ en 2018 puis 10,5 M€ jusqu'en 2020 soit un niveau moyen de 10 M€.

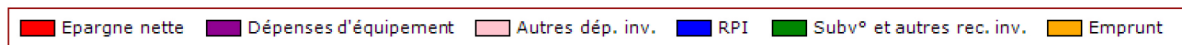
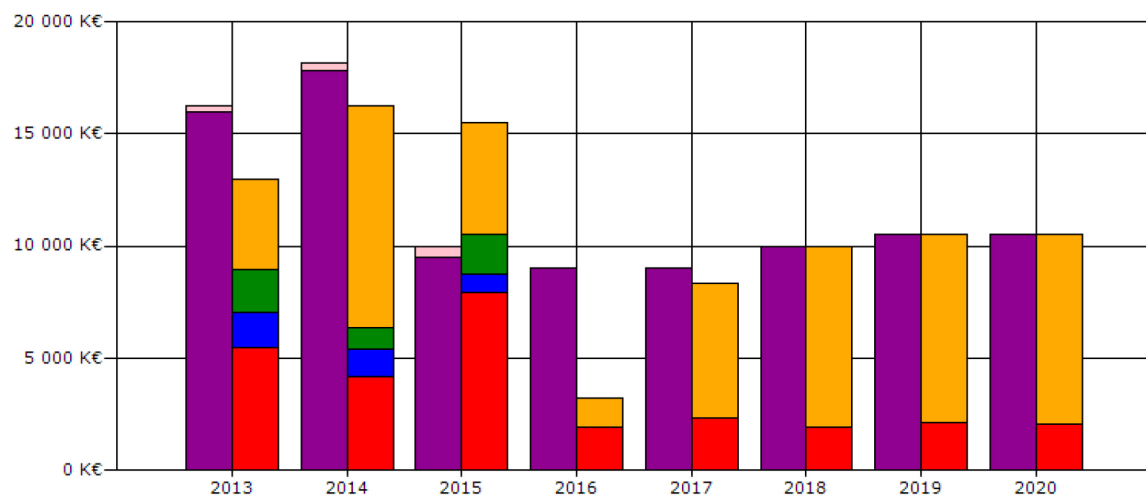
Pour 2017, les dépenses d'investissement du budget principal s'élèvent à 12,5M€.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	moyenne 2017/2020
Dépenses d'investissement nette de subventions et de FCTVA	9 000	9 000	10 000	10 500	10 500	10 000
Financement de l'investissement	9 000	9 000	10 000	10 500	10 500	10 000
EPARGNE NETTE	1 936	2 312	1 928	2 096	2 031	2 092
Emprunt	1 286	6 041	8 072	8 404	8 469	7 746

Variation de l'excédent	-5 778	-647	0	0	0	-162
-------------------------	--------	------	---	---	---	------

L'agglomération doit donc recourir en moyenne annuelle à 7,7 M€ d'emprunt. L'encours de dette est ainsi estimé à 58,8 M€ en 2020 (contre 44,3 M€ en 2014).

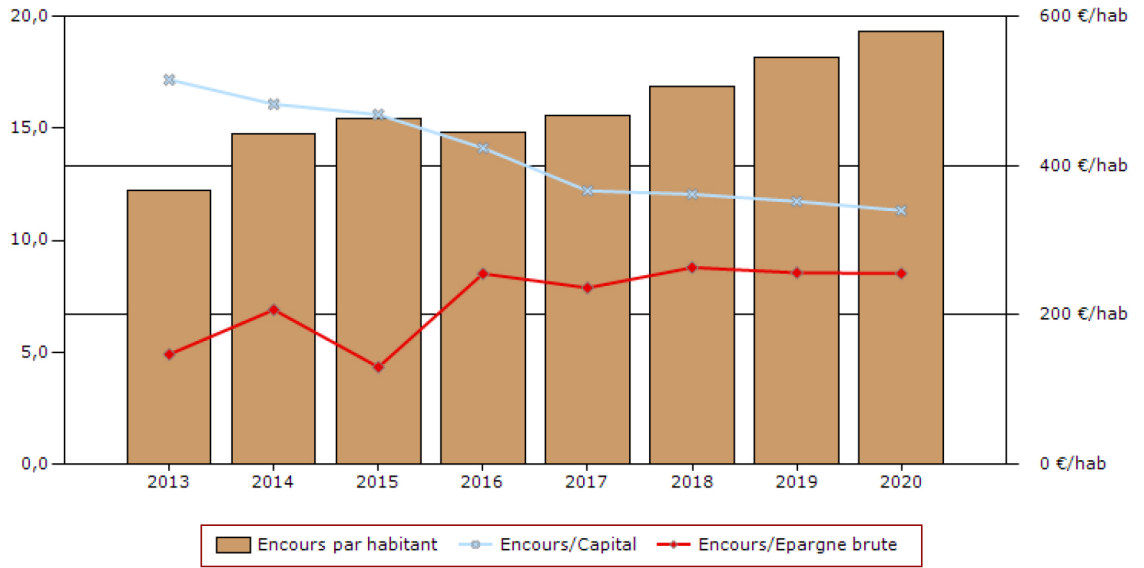
Financement de l'investissement



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 31/12 (k€)	44 344	46 504	44 497	46 895	51 080	55 132	58 738
Délai de désendettement (an)	6,9	4,3	8,5	7,9	8,8	8,6	8,5
Durée apparente (an)	16,1	15,6	14,1	12,2	12,1	11,7	11,3
Encours / hab. (€)	441,7	463,4	444,0	466,5	506,6	545,2	579,1

Corrélativement à la stabilité des épargnes, le délai de désendettement de fin de période (qui correspond au ratio entre le stock de dette est l'épargne brute) est de 8,5 années, avec une durée apparente de 11,3 ans.

Ratios de dette



Annuité de la dette

